



Commune  
de MARSONNAS

## Conseil municipal de Marsonnas

PROCES-VERBAL  
SÉANCE DU 5 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Marsonnas, légalement convoqué le 31/05/2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy ANTOINET, maire.

**Présents** : ANTOINET Guy, BAR Yoann, CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, VERNOUX Florine.

**Excusés** : BEREZIAT Jean-Louis (décédé) - TOLFA Pascale – RIPOUROUX Yoann - GADIOLLET Marilyne

**Pouvoirs** : TOLFA Pascale à ANTOINET Guy – RIPOUROUX Pascal à Bar Yoann

**Quorum** : le quorum est atteint. **Secrétaire de séance** : CASANOVA Valérie

### Ordre du jour :

Définition des priorités pour les demandes de subventions à faire avant le 15/06/24 concernant les projets de travaux.

### Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 22/05/24 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2024.21 : projet de rénovation thermique de la salle des fêtes et de l'école maternelle

La commune envisage la rénovation thermique de la salle des fêtes et de l'école maternelle et a fait appel à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour l'accompagner dans sa réflexion. Une étude a été menée pour identifier les points d'améliorations énergétiques qui pourraient être entrepris et a évalué le montant des travaux (honoraires, missions et diagnostics compris) à 352 000€ HT. Pour mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (DETR), du Département de l'Ain, de Grand Bourg Agglomération, de la Région AURA et de tout autre financeur susceptible d'apporter un soutien financier à ce projet selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Description	Montant HT	Co-financeurs	Montant	%
Honoraires divers (Maîtrise d'œuvre, AMO)	37 125,00 €	Etat (DETR 2025)	88 000,00 €	25 %
Missions SPS-CTC	6 125,00 €	Conseil départemental de l'Ain (Pactes de territoire 2024-2026)	67 800,00 €	19 %
Etudes-Diagnostics-Constat	5 800,00 €			
Travaux sur bâtiment : école maternelle	111 000,00 €	GBA (PET2)	85 800,00 €	24 %
Travaux sur bâtiment : salle des fêtes	168 000,00 €	Région (Bonus Ruralité)	40 000,00 €	11 %
Révision-divers-imprévus	23 950,00 €	Commune	70 400,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>352 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>352 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le projet et les modalités de financement présentés ci-dessus, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, précise que les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget communal, autorise monsieur le maire à solliciter, auprès des financeurs potentiels, des subventions au taux maximum, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Prochaines dates du conseil municipal : **jeudi 20 juin 2024 à 19h30**

Fin de la séance à 20h10

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

**Guy ANTOINET**

La secrétaire de séance,

**Valérie CASANOVA**